

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 40 (1895)
Heft: 4

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vaud. — Le Conseil d'Etat a procédé aux nominations suivantes; pour compléter les cadres du landsturm armé :

Capitaines : MM. les premiers-lieutenants Jules Gleyre, à Aubonne; Charles Eindiguer, à St-Prex; Victor Rochat, à Aubonne; Jules-César Capt, au Solliat; Henri Monnier, à Cossonay; Charles Ecoffey, à Cossonay; Constant Jaccard, à Ste-Croix; Henri Guiguer, à Payerne; Alexis Perrin, à Corcelles près Payerne; Gustave Emery, à Yverdon; Rodolphe Gloor, à Lausanne; François Cauderay, à Allaman; H.-J.-L. Bataillard, à Romanel sur Morges; Vincent Favre, à Ormont-dessus.

Adjudants de bataillon : MM. les capitaines François Cauderay, à Allaman (bat. de fus. n° 3); François Delure, à Orbe (bat. de fus. n° 2); Gustave Emery, à Yverdon (bat. de fus. n° 4); Adrien Reymond, à Bremblens (bat. de carab. n° 1).

Premiers-lieutenants : a/ carabiniers : MM. les lieutenants Marc Tauxe, à Ormont-dessous; Louis-Elie-A. Blanc, au Châtelard; Georges Dubois, à Lausanne; Charles Knebel, à La Sarraz; Albert Baup, à Nyon; — b/ fusiliers : Auguste Luquiens, à Lausanne; Jean-Louis Lavanchy, à Forel; Félix Wanner, Montreux; Roger Constançon, à Yverdon; Eugène Mayor, au Châtelard; Eugène Dufour, au Châtelard; Henri Ruchonnet, à St-Saphorin; Louis Pahud, à Bioley-Magnoux; Emile Chappuis, à Chexbres; Edmond Weber, Vevey; Abram-Samuel Vessaz, à Chabrey.

Lieutenants (fusiliers) : Les sous-officiers Louis Poitry, à Genève; Aimé Clavel, à Rolle; Emile Jorand, à Mont-sur-Rolle; Emile Clément, à Cuarnens; Edouard Gaillard, à Perroy; le sergent Ami Bally, à Aclens.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Belgique. — *Polémique.* — La *Belgique militaire* répond comme suit à notre article du mois de mars :

« Le dernier numéro de la *Revue militaire suisse* contient un assez long article, où nous sommes pris vivement à partie. Notre estimable confrère paraît offensé de ce que nous ne professons pas pour le système de recrutement en vigueur dans son pays, la même admiration que lui.

» Nous serions désolé de lui causer la moindre peine, et n'entendons nullement entamer avec lui une polémique, qui ne servirait d'ailleurs de rien. Notre devoir étant de chercher le meilleur moyen de réorganiser notre armée, nous sommes obligé de repousser le système des milices qu'on propose, et nous en donnons les raisons. Tant pis pour la *Revue militaire suisse* si elle nous en a fourni.

» Nous sommes loin, comme l'annonce notre confrère, de tomber en extase devant notre système de défense nationale. Nous le tenons pour très insuffisant, et c'est pourquoi nous réclamons une sérieuse réorgani-

sation de notre état militaire. Quand nous avons établi une comparaison entre les Suisses et les Belges, elle a toujours été à l'avantage des premiers.

» Qu'au lieu de s'en prendre à nous et à la *Chronique*, la *Revue militaire suisse* accuse la *Réforme* de tout le mal : les rédacteurs de ce journal qui ont, sans discernement, étudié les choses de la Suisse, rêvent de les importer chez nous sans se demander jusqu'à quel point elles peuvent nous être appliquées. En Belgique, on n'entend plus parler que de la Suisse. Beaucoup de nos compatriotes commencent à trouver que la balance a assez fonctionné.

» Que la *Revue militaire suisse* se rappelle cette moralité d'une fable de La Fontaine :

Mieux vaut un franc ennemi,
Qu'un maladroît ami !

» Encore sommes-nous à mille lieues de penser qu'on puisse nous considérer comme ennemi de l'Helvétie. »

Nous prenons acte des déclarations de la *Belgique militaire* protestant des bonnes intentions dans lesquelles elle a agi. On pouvait s'y tromper en lisant dans ses colonnes des phrases comme celle-ci : « L'armée suisse ne vaut pas quatre sous ». Une autre fois, pour éviter tout malentendu, la *Belgique militaire* fera bien de se renseigner sur les sujets qu'elle traite avant de les aborder.

Espagne. — L'insurrection de Cuba paraît s'aggraver; elle se complique d'appuis moraux et financiers de comités révolutionnaires ou annexionistes se constituant dans plusieurs villes des Etats-Unis. Le nouveau ministère espagnol, sous M. Canovas del Castillo, avec le général Azcarraga comme ministre de la guerre, n'en veut pas moins mener énergiquement le rétablissement de l'état légal et n'entend abandonner à aucun prix la pleine possession de la reine des Antilles. A cet effet, des renforts suffisants y seront envoyés. Le maréchal Martinez Campos, capitaine général de Madrid, la première épée d'Espagne, vainqueur de l'insurrection cubaine de 1878, vient de partir pour la Havane avec les pleins-pouvoirs les plus étendus.

France. — *Expédition de Madagascar.* — Le général Duchesne a adressé au corps expéditionnaire l'ordre du jour ci-après :

« Officiers, marins et soldats,

» Au moment de quitter la France pour aller me mettre à votre tête, je tiens à vous dire, d'abord, combien je suis fier d'avoir été choisi par le Gouvernement de la République pour vous commander. Vous me connaissez de longue date. Beaucoup d'entre vous ont servi avec moi, en

Afrique, au Tonkin et à Formose. De mon côté, j'ai vu à l'œuvre les excellentes troupes qui me sont confiées : officiers et hommes de troupe de la marine et de l'armée de terre, j'ai confiance en vous et vous savez que vous pouvez compter sur moi.

» La campagne que nous allons entreprendre sera peut-être pénible; j'estime qu'elle peut et doit être courte. Vous saurez opposer à nos adversaires, à la maladie, aux privations, les habitudes d'une forte discipline, la vigilance dans le service de sûreté, la vigueur dans l'action, l'énergie physique et morale.

» Toutes les précautions dictées par l'expérience sont prévues pour vous prémunir contre la fièvre; vous y aiderez vous-même en vous conformant aux règles de propreté et d'hygiène, et en prenant scrupuleusement les remèdes préventifs qui ne nous seront pas ménagés. Chacun y veillera dans sa sphère. Pour moi, la troupe la mieux commandée sera celle qui aura le moins de malades.

» Le Gouvernement vous envoie à Madagascar pour faire respecter nos droits méconnus, y rétablir l'ordre et développer dans cette île, à laquelle tant de souvenirs nous rattachent, les germes de notre civilisation qui y ont été jetés depuis longtemps.

» Dans vos rapports avec les indigènes, vous n'oublierez jamais que les Malgaches sont, tous, les protégés de la France; vous respecterez leurs personnes, leurs familles et leurs propriétés. Ceux d'entre eux qui se présenteront pacifiquement à vous devront être reçus en amis.

» Ceux même que vous aurez combattus, devront, une fois désarmés, être traités avec justice et avec douceur.

» Si je suis décidé à ne tolérer ni abus de la force, ni violence de la part de mes soldats, vis-à-vis des habitants indigènes de l'île et des étrangers qui y sont régulièrement établis, à me montrer bienveillant pour tous et à récompenser les services que les uns et les autres pourront nous rendre, je n'hésiterai pas davantage à punir, selon la gravité de la faute, au besoin avec toutes les rigueurs des lois militaires, ceux qui ne respecteraient pas notre drapeau, le trahiraient, ou tenteraient de résister au légitime exercice de mon autorité. Que chacun s'en tienne pour bien averti.

Général Ch. DUCHESNE. »

— Une enquête administrative spéciale, par un officier supérieur d'état-major, dit-on, s'instruirait au sujet de papiers militaires officiels récemment disparus à la gare de Chambéry. Des journaux de Paris assurent que le dossier perdu ne contient que des circulaires sans importance. La presse de Londres complète ce renseignement en disant que ces documents sont relatifs au projet de mobilisation vers la frontière suisse, 3^e jour, et elle ajoute qu'au ministère français on est très contrarié de cette perte. On le comprend, si elle risquait de révéler des mesures

qui, bien que purement éventuelles, comme le sont ordinairement les plans de mobilisation faits trop à l'avance, seraient de nature à être mal interprétées à l'étranger. Mais il paraît que ce n'est pas le cas.

Quoiqu'il en soit et pour ce qui nous concerne, nous ne saurions nous alarmer de l'existence d'un plan de mobilisation de la France sur notre frontière. Du moment qu'elle y a, en temps de paix, des forteresses, des forts, des garnisons, sans parler des obligations et avantages se rapportant à la zone savoisiennne neutre, il est bien naturel qu'elle prévoie aussi les mesures à y prendre en temps de guerre, ne fût-ce que pour en retirer les garnisons, les réservistes, le matériel, etc., etc., pouvant être mieux employés ailleurs.

Italie. — Le général Baratieri, mettant à profit ses victoires de Coatit et de Senafé, s'est avancé vers le sud, aux trousses des débris du ras Mangascia, et a occupé, le 25 mars, la petite ville d'Adigrat, centre important de l'Agamé, carrefour de quatre routes commerciales, dont celle de l'Abyssinie à la mer, à 50 kilomètres de Senafé et 150 kilomètres de Massaoua. Ainsi, le territoire tenu par les forces italiennes devient toujours plus étendu, depuis Adigrat au sud jusqu'à Kassala au nord. Les points fortifiés sont maintenant au nombre de dix : Massaoua, Asmara, Az-Teclesan, Cheren, Adi-Ugri, Agordat, Kassala, Halaï, Saganeiti, Senafé, auxquels s'ajoutera sous peu un fort à Adigrat. On travaille activement aux études du projet de chemin de fer de Massaoua à Kassala par Cheren, mais les hautes montagnes des environs de Casen présentent de réelles difficultés.

— Le ministère de la guerre vient d'entreprendre, par la voie de simples circulaires, dit-on, une grosse réforme qui est l'objet de vives plaintes et récriminations de la part de la généralité des journaux de la péninsule. Il s'agirait, en vue d'améliorer la mobilisation de guerre, de rendre le recrutement ainsi que le stationnement des corps en temps de paix, complètement territorial, tandis qu'aujourd'hui il est mixte, c'est-à-dire que les corps d'armée sont recrutés par groupes de districts sortant des limites des anciennes provinces. La presse opposante fait surtout observer qu'une réforme aussi grave, modifiant une des bases fondamentales sur lesquelles est assise l'unité politique de l'Italie, au risque de ramener l'émiettement des siècles passés, devrait émaner du gouvernement, d'une loi, non d'ordonnances ministérielles.

Bon succès à cette presse judicieuse, aux premiers rangs de laquelle marquent l'*Esercito*, l'*Opinione*, même l'*Italia del Popolo*, de Milan, quoique sympathique à la réforme au fond. En attendant, disons, pour la consoler, que l'Italie n'est pas, hélas ! le seul pays où se déploie l'omnipotence de la circulaire.
